



Notification d'avis à tiers détenteur

Par **ZACARIAS**, le **17/02/2012** à **22:13**

Bonjour,

j'ai reçu une ATD ainsi que mon employeur et ma banque, j'aimerais savoir sachant que la moitié de la somme a été bloquée par la banque, si un blocage va être effectué aussi sur mon salaire?

merci de votre réponse.

Mes salutations

Par **amajuris**, le **18/02/2012** à **11:54**

bjr,

la procédure d'avis à tiers détenteur peut s'exercer sur les comptes bancaires (le plus fréquent) mais aussi sur les rémunérations mais à mon avis il faut faire 2 ATD puisque la saisie se fait sur des sommes différentes.

cdt

Par **ZACARIAS**, le **18/02/2012** à **18:20**

BJR

merci pour votre réponse, effectivement il y a bien 2 ATD, une à ma banque et l'autre à mon employeur, la banque a déjà bloqué la moitié de la somme mais le problème vu que sur les ATD la somme marquée est la totalité de la dette, combien doit être retiré sur mon

salaire,pour que le restant corresponde à mon dû,là est le problème pour mon employeur

merci de votre réponse

mes salutations